

Coordonnées des transporteurs

CAT

CS 90210
22002 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 68 31 20

LEVACON

Rue Ampère
Zone de La Tourelle
22400 Lamballe
Tél. 02 96 31 87 65

ROUILLARD

41 rue Vieux Moulin
BP 206
22192 Plérin
Tél. 02 96 60 88 00

Attention : certains transports dépendent de mairies. Vous trouverez les contacts ci-dessous.

Mairie de LE GOURAY

rue Penthivière 22330 Le Gouray - Tél. 02 96 30 21 61

Mairie de LA MALHOURE

Le bourg - 22640 La Malhoure
Tél. 02 96 30 05 41

Mairie d'ANDEL

Mairie - 7 rue Abbé Hingant
22400 Andel
Tél. 02 96 31 10 04

Mes obligations

ATTENTION, une fois que le car a quitté la gare routière, le chauffeur ne prendra plus d'élèves sur son trajet.

Des services

J'ai oublié un objet dans le car : contacter l'entreprise de transport

J'ai raté mon car le soir : solliciter l'agent de la Police Municipale sur place et/ou contacter le transporteur.

J'ai un problème avec d'autres jeunes à la gare routière, à qui puis-je en parler ?

Au policier municipal présent / Au responsable de l'établissement scolaire / A mes parents

Dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), en cas de mauvais comportement tant dans le car que sur la gare routière, les chauffeurs et/ou la police municipale informeront le responsable de l'établissement scolaire.



La première semaine de la rentrée, des élus municipaux, des membres du Conseil Général, les directeurs des collèges et lycées ainsi que des référents scolaires seront présents sur la gare routière pour vous conseiller et vous informer. N'hésitez pas à les solliciter !

Par ailleurs, deux policiers municipaux sont présents quotidiennement (matin et soir) pour assurer la sécurité des élèves.

Renseignements

Service Médiation sociale

02 96 50 13 50

Police municipale

02 96 50 14 40

Organisateur

Conseil Général des Côtes d'Armor

Direction des Infrastructures
et des Déplacements
Tél. 0 810 810 222

Hôtel de Ville
5 rue Gustave Téry
BP 90 242
22402 Lamballe Cedex
Tél. 02 96 50 13 50
contact@mairie-lamballe.fr
www.mairie-lamballe.fr



Gare routière

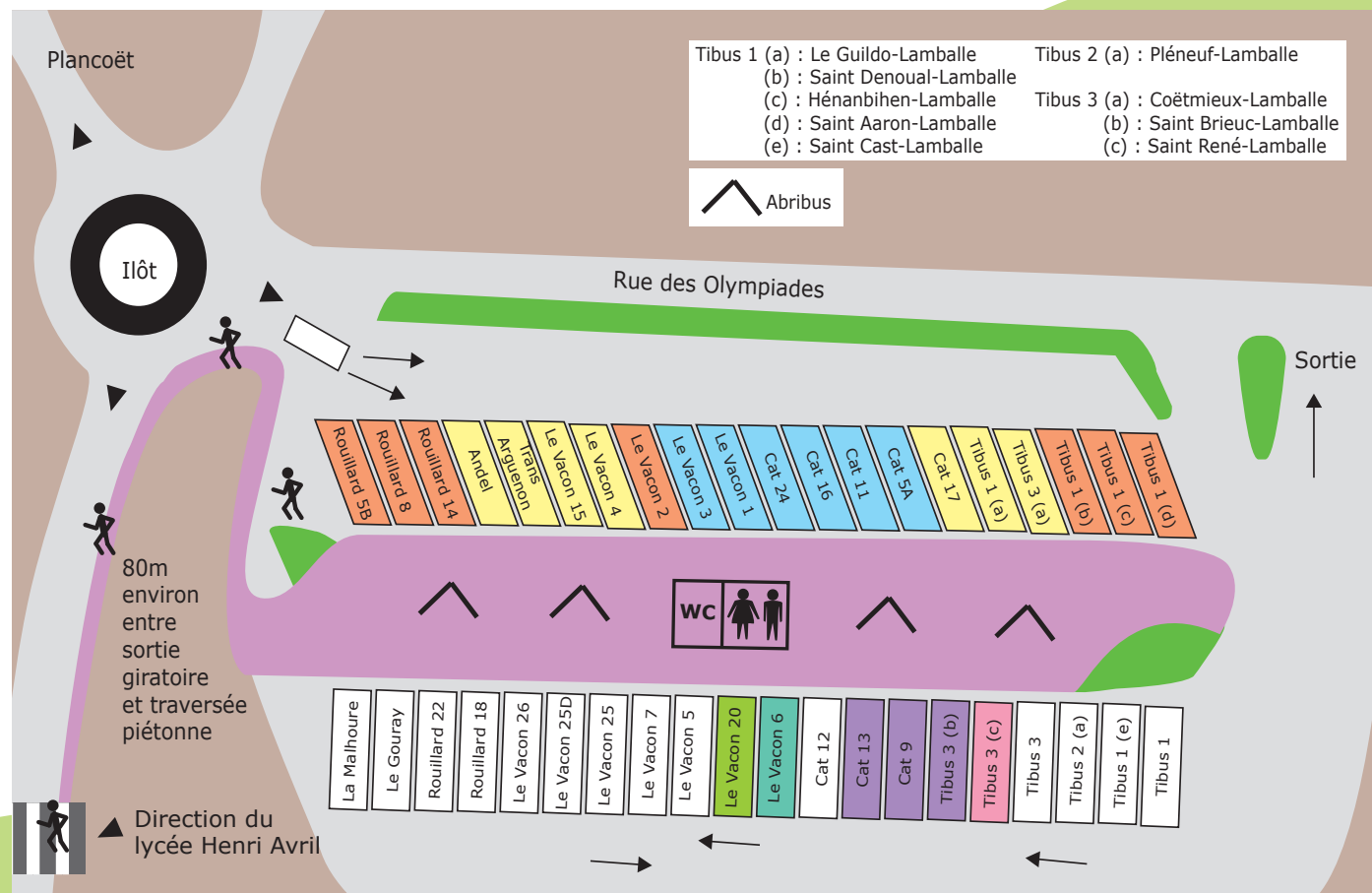
Lamballe 2014-2015



Plan de circulation des navettes à la gare routière

Destination des navettes

- Collège Gustave Téry
- Lycée Saint Joseph
- Collège Sacré Coeur
- La Ville Davy
- Plénée Jugon
- Broons
- Lycée agricole de Saint-Ilan



Pour les élèves du lycée Henri Avril

Les trajets de l'établissement à la gare routière (et inversement) se font à pied (5 minutes).

Un cheminement distinct des voies de circulation des cars a été construit ainsi qu'un passage protégé permettant la traversée de la rue de Dinard en toute sécurité.

Pour les élèves du lycée Saint-Joseph, du collège Gustave Téry et du collège Sacré Cœur

Le matin : Prendre une des navettes desservant l'établissement (notifié sur les panneaux blancs devant les cars).

Le soir et mercredi après les cours : Ces mêmes navettes conduisent à la gare routière. De là, prendre le car qui dessert le domicile. Se référer au panneau vert.

La gare routière a été mise en service le 4 novembre 1997. Depuis, plus de 1900 élèves la fréquentent quotidiennement.

Chaque jour, les cars scolaires arriveront et partiront du même point, matérialisé par un panneau d'information indiquant :

- la destination de la navette scolaire
- le nom de l'entreprise de transport
- le numéro de circuit

Les panneaux d'indication à la gare routière s'organisent de la manière suivante :

- Les panneaux de couleur blanche : Navettes vers les établissements scolaires
- Les panneaux de couleur verte : Navettes de retour